

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 14 Septembre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence et MM. PONTAC Serge et TANI Florent.

EXCUSES : Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

ABSENT : M. RICARDEAU James.

SECRETAIRES DE SEANCE : Messieurs Jean-François RICARD et Stéphane CODET.

<u>OBJET</u> :	<i>Modification du tableau des effectifs au 1^{er} Octobre 2018.</i>
-----------------------	---

N° 2018 / 09 / 09

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs au 1^{er} Juillet 2018,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Vu l'avis du comité technique du 18 septembre 2018,

.../...

Considérant qu'un agent peut prétendre à une promotion interne au titre de l'année 2018 et qu'il convient de créer le nouveau poste par suppression de celui détenu précédemment,

Considérant la demande d'un agent souhaitant diminuer sa quotité de travail,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs par :

- la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet par suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^e classe à temps complet.*
- la modification de la quotité de travail d'un poste à contrat durée indéterminée d'adjoint technique principal 2^e classe à temps non complet de 25,97/35^{ème} à 17,20 /35^{ème}*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 21 Septembre 2018,
Le Maire,

